

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement
-------------------	---	---------------------

1. Intitulé du projet

Liaison RD 105/RD 37 - Commune de Fournols
Voie de desserte de la Zone d'Activités

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MICHEL MIOLANE - Directeur Général des Routes et de la Mobilité

RCS / SIRET

12 12 16 31010101101010115

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n° 6d Infrastructures routières toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Aménagement d'une liaison nouvelle entre RD 105 et RD 37 Commune de FOURNOLS

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une voie nouvelle d'une longueur de 730 ml et de 2 carrefours en T pour les raccordements aux RD 37 et 105 à l'Est de la commune de Fournols

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cet aménagement est de permettre la déviation du trafic PL du centre-bourg de Fournols qui présente un tracé sinueux, très pentu et dangereux pour les riverains et usagers.

Cette liaison nouvelle entre les RD 37 et RD 105 permettra ainsi de faciliter l'accès à la Zone d'Activités de Fournols qui génère en particulier le trafic PL.

La nature des trafics PL concernera essentiellement le transit de grumiers pour l'exploitation forestière (4 à 5 PL par jour) et environ de 20 à 25 camions par jour pour l'exploitation laitière proche de la commune de Fournols.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement consiste à la réalisation d'une voie nouvelle de 730 ml et de 2 carrefours de raccordement avec les RD 105 et RD 37.

Les travaux consistent essentiellement :

- à la réalisation des terrassements en déblais (après décapage et purges éventuelles)
- à la mise en remblais (issus des déblais de bonne qualité) et après décapage de l'assiette
- à la création de l'assainissement routier et la reprise des écoulements naturels des bassins versants
- à la construction des structures de chaussées
- à la mise en oeuvre des aménagements paysagers (modelage de talus - Plantation de haies à essences locales
Plantation et alignements d'arbres)

Nota : ces travaux ne nécessitent pas de phasage particulier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'aménagement de la liaison nouvelle permettra ainsi de dévier les poids lourds et d'assurer une plus grande sécurité dans le centre-bourg.

Les 2 carrefours en T permettront d'assurer une plus grande sécurité aux raccordements avec les RD 37 et RD 105.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement n'est soumis actuellement à aucune autorisation administrative.

Au regard des surfaces de déboisement inférieures à 5 000 m², le projet ne semble pas nécessiter une autorisation de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'autorisation au titre des études d'impact environnemental

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur projet :	730 ml
Superficie globale du projet :	3,0 ha
Déblais :	25 000 m ³
Remblais :	25 000 m ³
Chaussées à créer :	3 100 m ²
Chaussées à démolir :	1 000 m ²
Surface déboisement :	4 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RD 37 : PR9+020
RD 105 : PR23+700

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de Fournols

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage et activités agricoles (pâturages).
Le projet traverse des parcelles dont l'usage principal concerne des activités de pâtures par des bovins.
3 exploitations sont concernées par l'emprise du projet et représentent une surface relativement importante.
(voir annexe 7 - volet agricole)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fournols faisant partie de la Communauté de Communes Haut Livradois est soumise à la Loi Montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Régional du Livradois-Forez
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet intercepte 2 zones humides identifiées avec le service eau et environnement de la DDT du Puy de Dôme le 10/09/2015 : Ces 2 zones ont une surface de 800 m2 au total (délimitation en vue aérienne jointe en annexe) et sont caractérisées par la présence de flore hydrophile. Des prélèvements à la carrière ont été réalisés en dehors des emprises de ces 2 zones identifiées et n'ont pas révélé la présence d'eau.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se situe sur le bassin hydrographique de La Dolore
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* Rivières à moules perlières (en cours de rédaction) * Tourbière du Haut Livradois - complexe tourbeux de virennnes située à environ 4 km du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déblais à réaliser pour l'aménagement seront réemployés en remblais en fonction de leur qualité de réemploi.</p> <p>Le tracé a été étudié afin de tendre vers un équilibre déblais/remblais.</p> <p>La terre végétale sera stockée dans l'emprise des travaux et répartie de façon éloignée des zones humides existantes.</p>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En principe, les remblais seront issus du site (des matériaux d'apport seront éventuellement mis en oeuvre dans le cas de purges).</p> <p>Dans ce cas et après étude des mouvements de terre, ils seront mis en place directement après extraction. Une étude devra confirmer cette hypothèse.</p>
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La période des travaux entraînera des impacts ponctuels sur la faune et la flore des terrains agricoles concernés et causées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la circulation des engins et véhicules de chantier - l'abattage de haie, de bois (Pins, épicéas Frênes) - le dérapage de TV sous l'emprise du tracé <p>Le phasage des travaux sera, si besoin, adapté.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les 2 zones humides, dont l'emprise serait recouverte par le projet, devront être soumises à des mesures correctives pour assurer la protection et la continuité des écoulements hydrauliques.</p> <p>(cf. Annexe 7- volet Bio-diversité et continuité hydraulique)</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il nécessite des emprises essentiellement sur les terres agricoles (pâturages) sur 2,5 ha environ.</p> <p>Le projet consiste à couper les arbres sur 3 000 m² pour les pins et épicéas et 1 500 m² pour des frênes et chênes.</p> <p>Des haies devront être remplacées sur 300 ml et des arbres seront replantés</p> <p>Nota : aucun classement de bois n'est concerné.</p> <p>(cf. Annexe 6 et Annexe 7)</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des risques sanitaires ?</p> <p>Est-il concerné par des risques sanitaires ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier peut générer des risques accidentels de pollution. Néanmoins, l'entreprise qui réalisera les travaux présentera dans son offre toutes dispositions préventives pour éviter ou réduire les risques en phase chantier.</p>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement en tracé neuf engendrera des émissions sonores mais de manière relative au regard du niveau de trafic faible.</p> <p>En phase chantier, les nuisances sonores seront liées aux matériels.</p> <p>L'entreprise prendra toutes les mesures réglementaires concernant l'utilisation de la gestion des engins.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aménagement se situe en dehors d'une zone urbaine. Pas d'éclairage prévu.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'aménagement pourra produire des émissions de poussière et de polluant dans l'air. Néanmoins, l'entreprise qui réalisera les travaux présentera dans son offre toutes les dispositions préventives qu'elle mettra en oeuvre pour éviter ou réduire les rejets polluants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des fossés de déblais et en pied de remblais seront mis en place pour reprendre les eaux de ruissellement et les eaux issues de bassins versants naturels. Ils seront raccordés aux fossés existants. Le principe de fonctionnement hydraulique actuel reste inchangé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une perception différente depuis la RD 37 en contre-bas du village de Fournols, le tracé présentant des zones de déblais et remblais. Il devra répondre aux exigences de la Loi Montagne. Un effort d'insertion paysagère devra être recherché dans le modelage des talus. (cf. Annexe 7 - Volet paysager)</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>* L'aménagement réduira sensiblement les activités agricoles par diminution des zones agricoles de pâturage exploitées * Il permettra d'améliorer les conditions de vie des habitants du centre-bourg (déviation des trafics poids lourds). * Il ne présentera aucune gêne vis à vis des circulations sur la RD 37 et RD 105 pendant la phase chantier. (cf. Annexe 6 et Annexe 7 - Volet agricole)</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De manière générale, le projet d'aménagement d'une voie nouvelle entre les RD 37 et RD 105 sur la commune de Fournols ne nécessite pas d'étude d'impact au regard du contexte hydrogéologique faible qu'il traverse.
Les impacts sur le milieu naturel sont peu importants.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Annexe 2 - Plan de situation</p> <p>Annexe 3 - Vue aérienne du Projet 1/2000è</p> <p>Annexe 4 - Profils en travers type</p> <p>Annexe 5 - Vue en plan et profils en long</p> <p>Annexe 6 - Emprises parcellaires du projet 1/2000è</p> <p>Annexe 7 - Notice aspect paysager/hydraulique/Agricole</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Fait à **Clermont-Ferrand**

le **15/03/16**

Signature

Le Directeur Général des Routes et de la Mobilité,


Michel MIOLANE